

Technicien en informatique (Poste temporaire avec possibilité de prolongation)



Ville de
rimouski



Concours n° 779

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du chef de division - équipements et bureautique, le travail du technicien est centré vers le développement, le maintien du bon fonctionnement, l'entretien et la configuration des composantes informatiques, réseautiques et de télécommunication de la Ville de Rimouski et de la MRC Rimouski-Neigette. Le technicien en informatique agit comme administrateur de réseaux; solutionne des problématiques techniques; participe à la configuration et au support de logiciels municipaux; effectue des tâches de programmation et contribue au développement des environnements informatiques et réseautiques des deux organisations.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques informatiques jumelé à un minimum de deux années d'expérience pertinente;
- Toute autre combinaison de formation et expérience jugée équivalente pourra être considérée;
- Avoir de très bonnes connaissances en réseau Microsoft, dans l'administration de serveurs Linux et en téléphonie mobile;
- Faire preuve d'autonomie, de souplesse et de flexibilité;
- Excellente organisation du travail et respect des échéanciers;
- Capacité à travailler seul ou en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste temporaire jusqu'au 31 décembre 2017 avec possibilité de prolongation;
- Horaire à temps complet de 32,5 h/semaine, du lundi au vendredi;
- La personne retenue travaillera à temps partagé dans les locaux de la Ville de Rimouski et dans ceux de la MRC Rimouski-Neigette;
- Le salaire, selon l'expérience et la compétence, se situe entre 823,94 \$ et 922,02 \$;
- Les autres conditions de travail sont régies par la convention collective des employés de bureau de la Ville de Rimouski.

Pour soumettre votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante : www.ville.rimouski.qc.ca/emplois

Les candidatures sont acceptées jusqu'à 16 h 30, le 17 mars 2017.

Capitale économique du Bas-Saint-Laurent, Rimouski est une ville dynamique et accueillante, reconnue pour sa qualité de vie. La Ville de Rimouski applique la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*.

